

Séance du Conseil du  
4 octobre 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 4 octobre 2021 à 20 heures à laquelle sont présents, M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger, et les conseillères, M<sup>mes</sup> Pauline Joncas, Évelyne Gallet et Chantal Côté. M<sup>me</sup> Sophie Boucher, secrétaire-trésorière est également présente.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Dépôt des états comparatifs;**
- 7. Affaires nouvelles :**
  - a) Demande à la CPTAQ, dossier prolongement d'une servitude de passage lot 6 251 892.
- 8. Affaires commencées :**
  - a) Règlement 2021-12, abrogeant le règlement 2013-08 et 2018-13 concernant l'utilisation de l'eau potable;
  - b) Contribution complémentaire campagne un 20 pour demain pour le Complexe culturel et sportif;
  - c) Acceptation des extras contrat réfection des conduites sur la rue du Manoir Ouest et Caron.
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions écrites et verbales;**
- 11. Levée de la séance.**

### **1. Ouverture de la séance**

M<sup>me</sup> la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

### **2. Vérification des présences**

**Sont présents :** M<sup>me</sup> la mairesse, Jocelyne Caron  
M. Pierre Martineau, siège #1  
M. Jonathan Daigle, siège # 2  
M<sup>me</sup> Pauline Joncas, siège # 3  
M. Gaétan Bélanger, siège #4  
M<sup>me</sup> Évelyne Gallet, siège #5  
M<sup>me</sup> Chantal Côté, siège #6

**2021-10-01**

Adoption de  
l'ordre du jour

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par la conseillère Chantal Côté que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2021-10-02

Adoption des  
procès-verbaux

**4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2021**

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par la conseillère Évelyne Gallet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 et extraordinaire du 27 septembre 2021, après avoir été lus par chacun des conseillers, soient acceptés. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2021-10-03

Ratification des  
comptes

**5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2100232 au numéro C2100272, les paiements Accès D du numéro L2100104 au numéro L2100115, les dépôts directs du numéro P2100352 au numéro P2100397 pour la somme de 883 890,36 \$ et les salaires pour une somme de 79 432,22 \$ totalisant ainsi 963 322,58 \$.

**6. Dépôt des états comparatifs**

Le Conseil prend acte des deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du *Code municipal* déposés par la secrétaire-trésorière.

**7. Affaires nouvelles :**

2021-10-04

Demande CPTAQ  
Servitude passage  
6 251 892

**a) Demande à la CPTAQ, dossier prolongement d'une servitude de passage lot 6 251 892**

**ATTENDU QUE**

l'entreprise 9369-9411 Québec inc. a vendu un terrain situé dans un îlot déstructuré, et qu'une servitude de passage serait nécessaire pour accéder à ce terrain, et le construire à des fins résidentielles;

**ATTENDU QUE**

la superficie visée est minime et n'a jamais été utilisée pour des fins agricoles;

**ATTENDU QUE**

l'aménagement d'un chemin d'accès par l'îlot déstructuré n'est pas possible à un coût raisonnable en raison de la topographie des lieux et de la présence d'un cap rocheux;

**ATTENDU QUE**

cette demande n'aura aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole, et sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

**ATTENDU QUE**

la demande ne contrevient à aucun règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'appuyer la demande d'autorisation déposée à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) par l'entreprise 9369-9411 Québec inc. pour une servitude de passage pour le lot 6 251 892.

**8. Affaires commencées :**

**2021-10-05**

Règlement 2021-12  
concernant l'utilisation  
de l'eau potable

- a) **Règlement 2021-12, et abrogeant le règlement 2013-08 et 2018-13 concernant l'utilisation de l'eau potable**

**RÈGLEMENT 2021-12**

---

**RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE, ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2013-08 ET 2018-11**

---

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné le 13 septembre 2021 et qu'un projet de règlement a alors été déposé lors de cette séance;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT VOTÉ SUR LA PRÉSENTE RÉSOLUTION**

Que le règlement intitulé « **RÈGLEMENT 2021-12 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE** » soit adopté.

Le règlement sera reproduit en entier dans le livre des règlements.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, ce 4<sup>e</sup> jour d'octobre 2021.

Sophie Boucher  
Directrice générale

Jocelyne Caron  
Mairesse

Abstention : M<sup>me</sup> Chantal Côté, bien que n'étant pas légalement tenue de le faire, s'abstient de voter et de participer aux délibérations étant donné les fonctions qu'elle occupe auprès de son employeur actuel.

**2021-10-06**

Billets Complexe  
Culturel et Sportif

- b) **Contribution complémentaire campagne un 20 \$ pour demain pour le Complexe culturel et sportif;**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet mobilisateur du Complexe culturel et sportif sollicite l'ensemble de la MRC de Montmagny afin de vendre des billets pour la campagne « As-tu un 20 \$ pour demain »;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons acheté 15 billets initialement afin d'encourager la campagne;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités de la MRC de Montmagny ont contribué en achetant l'ensemble des billets et les ont attribués de diverses façons afin de les attribuer aux bénévoles, citoyens ou employés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par la conseillère Évelyne Gallet

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

De contribuer à la campagne de financement du Complexe culturel et sportif de Montmagny pour l'achat de 22 billets supplémentaires à 20 \$ par billet, qui totalise 440 \$. Les billets seront attribués par tirage au sort parmi les citoyens, les bénévoles et les employés.

**2021-10-07**

Ratification frais supplémentaires réfection conduites Manoir Ouest et Caron

**c) Ratification de frais supplémentaires dans le cadre du projet de réfection des conduites sur la rue du Manoir Ouest et Caron**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a octroyé un contrat pour la réfection des conduites sur la rue du Manoir Ouest et la rue du Caron (réf : 2021-07-07) à *Michel Gamache et Frères inc.*;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont débuté en août 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le bouclage de la 132 avait été retiré du contrat puisque nous étions en attente d'une bonification de la TECQ 2019-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une réponse positive de la part du MAMH et que par conséquent, il est possible de réaliser ce tronçon puisqu'il est subventionné à 100 %;

**CONSIDÉRANT QUE** quelques imprévus ont été rencontrés en chantier puisque certains éléments sous la chaussée sont imprévisibles ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation formulée par nos ingénieurs de la firme Tetra Tech, qui assure, pour la Municipalité la gestion de ce contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux prévus à cette offre constituent un accessoire au contrat initial et n'en changent pas sa nature;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT  
VOTÉ SUR CETTE RÉSOLUTION

**QUE** la Municipalité accepte de modifier le contrat octroyé à *Michel Gamache & Frère inc.*, et ce, pour ajouter le bouclage sur la 132 initialement prévue au contrat mais retiré en raison de l'attente d'une réponse d'une bonification de la TECQ 2019-2023. Les directives de changements D-01 à D-04 et D-06 à D-07 sont ratifiées pour un montant additionnel estimé au contrat initial de 37 310,70 \$ \$ plus les taxes applicables, le tout aux fins d'y exécuter les travaux non prévus au contrat initial. De plus, le bouclage de la 132 initialement retiré du contrat et identifié à la DC-05 est estimé à 95 775 \$ avant taxes.

**QUE** l'ensemble des autres obligations contractuelles liant déjà les parties s'appliquent à cette modification du contrat;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

M<sup>me</sup> Chantal Côté, bien que n'étant pas légalement tenue de le faire, s'abstient de voter et de participer aux délibérations étant donné les fonctions qu'elle occupe auprès de son employeur actuel.

Informations générales

**9. Informations générales**

Période de questions  
écrites et verbales

M<sup>me</sup> la mairesse informe les gens de différents dossiers.

**10. Période de questions générales écrites et verbales**

**2021-10-08**

M<sup>me</sup> la mairesse demande à M<sup>me</sup> Boucher si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. Cette dernière mentionne qu'il n'y en a pas eues. M<sup>me</sup> Caron répond aux questions des gens de la salle.

Levée de la séance

**11. Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle que la séance soit levée à 20 heures 21.

Sophie Boucher  
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron  
Mairesse